



MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

COMMUNIQUE DE PRESSE NO. 1

le 6 mars 1970

Bureau de Presse
Suite 250
866 United Nations Plaza
New York, N.Y. 10017
Téléphone: 751-5600

Texte de la déclaration faite par le représentant du Canada, M. L.H. Legault, devant le Comité chargé d'étudier les utilisations pacifiques du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale,

Monsieur le président,

Il y a tout près de trois ans, la délégation de Malte réussissait à faire ajouter à l'ordre du jour des Nations Unies une proposition demandant de réserver exclusivement à des fins pacifiques le fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale et de ne permettre l'utilisation de leurs ressources que dans l'intérêt de l'humanité. Depuis, on a étudié cette proposition au sein du Comité spécial et du Comité permanent institués à cette fin; la question a été longuement débattue au cours de trois sessions de l'Assemblée générale; de plus, un des plus importants aspects de cette question a fait l'objet de longues négociations au sein de l'ENDC (ultérieurement la CCD). Au cours de ces études, débats et négociations, on a scruté avec minutie les incidences politiques, juridiques, économiques et militaires de la proposition relative aux fonds marins et on a présenté un certain nombre de documents fort utiles. La délégation canadienne, qui souscrit de fait à la recommandation de notre président à cet égard, n'a pas l'intention aujourd'hui de rappeler tout ce qui s'est fait jusqu'ici ni de réitérer les positions qu'elle a prises sur les diverses questions. Nous voulons plutôt toucher à certains points d'un caractère largement politique qui, nous l'espérons, peuvent donner une orientation utile au travail des deux Comités qui doivent se réunir la semaine prochaine.

...../